***Modèle de délibération pour passer commande à l’adjudicataire de l’accord-cadre passé par la centrale du SFP***

**Objet : Commande à l’adjudicataire de l’accord-cadre passé par la centrale du SFP**

Le Collège des Bourgmestres et Echevins / le Conseil de l’Action Sociale / le Bureau Permanent [*en cas de délégation au Bureau Permanent en application de l’art. 84, §§ 2-3 de la L.O*]

Vu la Nouvelle Loi communale [*la loi organique des centres d’action sociale*],

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l’arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu l’arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d’exécution des marchés publics;

[*pour les communes uniquement*] Vu l’Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la tutelle administrative

Considérant le Cahier des charges du Service Fédéral des Pensions pour le marché public de services ayant comme objet « désignation d’une institution de retraite professionnelle pour des administrations provinciales et locales » (n° SFPD/S2100/2022/05) ;

Considérant que le Comité de Gestion des administrations provinciales et locales a décidé le 29 aout 2022 d’attribuer le marché public de services ayant pour objet « désignation d’une institution de retraite professionnelle pour des administrations provinciales et locales » à Ethias Pension Fund OFP conformément aux documents de marché applicables ;

Considérant qu’en vertu de l’article 47 §2 de la loi du 17 juin 2016, le pouvoir adjudicateur qui recourt à une centrale de marchés est dispensé de l’obligation d’organiser lui-même une procédure de passation;

Vu la décision du Conseil communal / Conseil de l’Action Sociale du […] d’adhérer à la centrale d’achat du Service fédéral des Pensions, en vue de la constitution [ou de la poursuite] d’un deuxième pilier de pension pour les agents contractuels, décision transmise à l’autorité de tutelle le […];

Vu la décision du Conseil communal / Conseil de l’Action sociale du […] recourant aux services de l’adjudicataire de l’accord-cadre passé par la centrale d’achat du Service Fédéral des Pensions et adoptant les documents relatifs à l’instauration de la pension complémentaire des membres du personnel dans le cadre d’un contrat de travail avec la Commune / le CPAS ;

DECIDE :

1° De passer commande à Ethias Pension Fund OFP, adjudicataire de l’accord-cadre passé par la centrale d’achat du Service fédéral des pensions, pour les services décrits dans la décision [*réidentifier la décision de principe de recours aux services de l’adjudicataire de l’accord-cadre*] ;

2° De financer les dépenses impliquées par les crédits inscrits aux articles […].

3° De désigner M/Mme […] pour représenter la commune / Ville / le CPAS à l’Assemblée générale d’Ethias Pension Fund ;

4° De transmettre la présente délibération au Ministre chargé des Pouvoirs Locaux chargé de la tutelle administrative [*pour les communes*] / au Collège réuni et au collège des bourgmestre et échevins [*pour les CPAS*].